



Dysfonctionnement chauffage

Par **fuchs**, le **15/02/2010** à **22:46**

Bonjour,

Mon installation de chauffage (pompe à chaleur) est défectueuse et ne fonctionne que partiellement ; ce vice de fonctionnement de mon installation de chauffage central concerne la garantie décennale car celui-ci rend la maison impropre à sa destination (article 1792 du code civil) !

Outre qu'il est impossible d'obtenir une température suffisante en période froide, ma pompe à chaleur est clairement sous-dimensionnée (calcul thermique réglementaire le confirme) !

j'ai envoyé 2 courriers recommandés à l'assureur responsabilité décennale de mon installateur - sans réaction !

Que puis je faire ??

Merci

Laurent FUCHS